



2019, L'ANNEE DU STO VIA POLE EMPLOI !

Le gouvernement Macron fait le constat que tous les chômeurs sont des fainéants, des fraudeurs ou des profiteurs...voire les trois à la fois ! Nous agents de Pôle Emploi sommes indignés par ce constat injurieux et totalement faux.

Fort de ce constat, ces dirigeants ont donc décidé d'intensifier les sanctions à l'encontre des chômeurs, alors qu'elles sont déjà trop nombreuses et trop lourdes mais demeurent insuffisantes aux yeux de la classe dirigeante. C'est dans ce cadre que la si mal nommée « Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a été promulguée et qu'un certain nombre de décrets paraissent discrètement dont celui du 28/12/18 ; **bonne année !**

Contrairement à ce qui peut être dit, la gestion de la liste n'a pas toujours existée ! Elle a été mise en place par Martine Aubry dans le cadre « de l'activation des dépenses passives » car, il fallait que l'argent des cotisations soit aussi employé pour financer des plans pour l'emploi. **C'était un détournement de fond qui n'a fait que s'aggraver, aujourd'hui le budget de Pôle Emploi provient à 66% de l'UNEDIC.** Pour le gouvernement de l'époque il était (déjà) impensable d'indemniser des chômeurs tout simplement parce que c'est leur droit.

Depuis l'idée du duo infernal « droits et devoirs » a fait son chemin, à tel point que nous en venons à oublier qu'un droit n'a pas à être assorti d'un devoir pour rester un droit ! Avant cette gestion de la liste, ce n'était pas l'ANPE qui contrôlait le demandeur mais un service spécial de l'inspection du travail, ce qui évitait d'être juge et partie, contrairement à ce qui se passe maintenant à Pôle Emploi. **La séparation des pouvoirs est le seul garant du droit !** Or, Pôle Emploi possède à sa main les décisions impactant toutes les phases de la période de chômage (de l'inscription, à la radiation en passant par tout le reste) du demandeur d'emploi, ce qui est totalement inadmissible et ne garantit pas le respect des droits des chômeurs.

Aujourd'hui il faut franchir encore une étape. Dans un monde de « gaulois réfractaires », de ces Français qui n'ont pas « le sens de l'effort » et « des pauvres qui déconnet », il faut alors les remettre dans le droit chemin, avec une matraque puisqu'ils refusent de traverser la rue pour trouver un boulot.

Pour résumer ce décret, **les sanctions seront plus fréquentes, plus dures** pour ce que le gouvernement considère comme des manquements.

Nous passons bien **d'une suspension à une suppression pure et simple des allocations !**

Avec une dématérialisation poussée à l'extrême qui laisse des gens sur le bord de la route. Il y a fort à parier que de nombreuses convocations, offres, et divers échanges envoyés par mail ou mis dans l'espace personnel sur pole-emploi.fr, resteront lettre morte, faute « d'agilité numérique » ou de connexion. **Rajoutons l'ORE, le profil compétence, l'arrivée très prochaine du nouveau « tableau de bord » obligatoire lors de l'actualisation, et nous ne serons alors plus Pôle Emploi, mais le Contrôle de l'emploi au service du gouvernement, chargé de faire baisser les chiffres du chômage avec des méthodes violentes et inégalitaires.**

En ce qui concerne l'ORE, qui n'a pas lieu d'être pour CLL, le législateur prescrit sa validation à chaque actualisation périodique du PPAE (qu'entend le législateur par périodique ?). De fait, le conseiller référent a la main sur l'ORE donc quand tout se passe bien, il y a respect des choix du demandeur, mais ce serait oublier la pression sur les

chiffres, et les outils inclus dans le profil de compétence qui incite le collègue à mettre plus ou moins de côté ce que dit le demandeur et conduit à ce que **l'ORE n'est plus que le fruit d'un algorithme**. De plus, il ne faut pas oublier le **renforcement drastique du CRE, ses décisions ne sont pas contestables par une agence locale, et les agents de ce service sont soumis à des quotas de radiation....**

Les demandeurs d'emploi vont être constamment soupçonnés, contrôlés, réprimés. C'est inacceptable pour CLL ! Et derrière tout cela se cache en filigrane le démantèlement du service public de l'emploi, de ses missions et de son rôle initial : l'accompagnement.

Dès le deuxième rendez-vous manqué (même par téléphone ou chez un prestataire), non seulement il y a radiation pour 2 mois mais de plus il y a suppression de l'indemnisation pour une durée de 2 mois. Au troisième rendez-vous, la sanction passe à 4 mois ! **A quand la prison ? Comme si manquer un rendez-vous voulait dire qu'on ne cherche pas de travail...**

Pôle Emploi se transforme en **Pôle Contrôle police des chômeurs**. Il nous faut lutter tous ensemble demandeurs d'emplois et agents, **car les agents ne doivent pas et ne veulent pas être des flics et les demandeurs ne doivent pas être ni pénalisés, ni criminalisés.**

Nous avons la possibilité de refuser cette logique en ne laissant jamais partir de GL ! Refusons la responsabilité de couper les vivres aux chômeurs pour des rendez-vous manqué, tordons le coup à ce décret !